

leure, si on avait remédié à certaines injustices. Même si le recueil de nos lois contient un grand nombre de bonnes mesures législatives, après avoir reçu des lettres d'hommes libérés du service dans les forces armées, je me demande si cette loi sera appliquée dans l'intérêt des hommes libérés ou si la trésorerie ou le Gouvernement seront consultés dans l'application de cette mesure particulière.

Si les combattants de la première Grande Guerre qui ont pris de nouveau du service dans le présent conflit, de même qu'un certain nombre de leurs camarades, avaient été convenablement traités, un bien plus grand nombre d'hommes appelés sous l'empire de la L.M.R.N. se seraient engagés dans l'armée active. Je veux faire une mention spéciale d'un certain nombre d'hommes qui se sont enrôlés pour la seconde fois au cours du présent conflit. Ils ont tout déposé sur l'autel du sacrifice, mais parce que certains avaient contracté des dettes sur la terre obtenue sous l'empire du plan d'établissement des soldats, un décret du conseil fut rendu à l'effet qu'on retiendrait jusqu'à concurrence de \$20 par mois de leurs allocations familiales, somme qui appartenait de droit à leurs épouses et à leurs familles et qu'on la remettrait à la commission d'établissement des soldats en acquittement de ces dettes. Ce n'est pas ainsi qu'il convient de traiter ces hommes. Je le répète, il en est plusieurs qui se sont enrôlés pendant la première Grande Guerre et qui doivent être traités conformément à la politique de guerre actuelle du Gouvernement.

Je veux parler de 6,153 anciens combattants qui ont vécu dans la boue, qui ont souffert pendant la première guerre mondiale et qui, à leur retour, se sont établis sur la terre sous le régime du plan du gouvernement. Ces gens se sont endettés en moyenne de \$4,358 il y a vingt-cinq ans. Ces hommes avec leurs femmes et leurs enfants ont constamment travaillé sur leur ferme depuis ce temps, mais seulement un peu plus de 4,000 d'entre eux ont pu obtenir un titre incontesté. Cela indiquerait qu'il y en a encore 2,153 qui détiennent des contrats, c'est-à-dire environ 25 p. 100 du nombre initial. Après la somme de travail fourni par ces gens durant tout ce temps, nous trouvons qu'à la fin de mars dernier, leur dette moyenne à la commission d'établissement des soldats était de \$1,254, soit 29 p. 100 du montant initial de la dette.

Nous trouvons,—quand je dis "nous" je parle des hauts fonctionnaires des organismes chargés de l'établissement des soldats ainsi que d'un certain nombre d'autres Canadiens qui sont très intéressés à cette question,—que c'était là la situation et nous avons fait des observations au Gouvernement. Même

[M. Fair.]

en mai dernier, une délégation de neuf personnes ont soumis leur cas franchement et sincèrement au ministre des Mines et ressources (M. Crerar) et à cinq autres membres du cabinet. Il n'est pas nécessaire que je vous dise la suite qu'on y a alors donnée. On ne fit rien, et quand je dis rien c'est exactement ce que je veux dire, sauf qu'on a nommé un comité du cabinet qui, d'après mes renseignements, ne s'est pas réuni. Après l'ajournement de la Chambre, le 14 août, le ministre des Mines et Ressources déclara que le Gouvernement ne jugeait pas à propos d'accorder des titres incontestés.

Je crois que la cause de ces gens était juste. Mon opinion se fonde sur plusieurs raisons, mais je ne vous les énumérerai pas ce soir. On leur demanda de verser 5 p. 100 d'intérêt sur leur dette courante et 7 p. 100 des arrérages, en comparaison des 3½ p. 100 exigés d'après le plan actuel. Le plan actuel permet d'accorder 39 p. 100 du montant initial avancé pour l'achat de la terre, du cheptel et des instruments aratoires. Comme je l'ai dit la somme moyenne de \$1,254 que ces vieux colons doivent équivaut à seulement 29 p. 100 de leur dette initiale.

À la fin de mars dernier, il aurait fallu \$7,715,000 pour fournir des titres incontestés à tous ces anciens combattants. Ce montant représente à peu près 65c. pour chacun de nos citoyens canadiens. C'est le prix d'un repas, et même d'un maigre repas; or, il suffirait que chaque Canadien versât cette somme pour que fût libérée entièrement la dette des soldats-colons et pour leur permettre de vivre en paix jusqu'à la fin de leurs jours.

Plusieurs des honorables députés qui siègent en cette Chambre sont moins âgés qu'un grand nombre de ces anciens combattants; je vois d'ici comment se comporteraient certains d'entre nous s'ils avaient à gagner leur vie et à se libérer de leur dette en exploitant un quart de section de terre. Ainsi, je puis bien m'imaginer le ministre des Mines et ressources qui a dirigé l'application de ce plan depuis nombre d'années, allant s'établir là-bas avec un dollar en sa possession, comme c'était le cas de plusieurs de ces vieux soldats, et s'efforçant de rembourser sa dette.

Je puis m'imaginer ses sentiments lorsqu'il apporterait son grain à l'élevateur et constaterait que la qualité qu'il a reçue est d'un ou deux degrés inférieure à ce qu'elle eût dû être. J'imagine son état d'esprit lorsqu'il constaterait qu'il ne reçoit pas le poids auquel il a droit. Je puis concevoir ce qu'il penserait si en fin de compte, il recevait beaucoup moins que le coût représenté par ses frais de production. J'ai pris le ministre des Mines et ressources comme exemple, mais mes remar-